

La congrégation pour la Doctrine de la Foi s'inquiète de la doctrine de la « Famille Saint-Jean »

Christian Terras, *Golias*, 2 juillet 2013

La communauté Saint-Jean, fondée en 1975, a bénéficié durant le long pontificat de Jean-Paul II d'une totale mansuétude sur le plan doctrinal, en dépit des inquiétudes de ceux qui s'étaient penchés sur la question.

Les remous provoqués dans l'ensemble de la « Famille Saint-Jean » par la décision du Vatican, sous Benoit XVI, de démettre sœur Alix de ses fonctions de prieure générale des Sœurs contemplatives de Saint-Jean ont amené le Vatican à s'intéresser de plus près aux errances doctrinales mises en place par le père Marie-Dominique Philippe, fondateur de ces communautés, décédé en 2006.

Golias s'est procuré le rapport présenté lors du Chapitre Général des frères de Saint-Jean d'avril 2013 par le frère Thomas, leur actuel Prieur Général. *Golias* propose, en complément de cet article, les principaux éléments de ce rapport, en particulier sur les difficultés d'ordre doctrinales.

Le frère Thomas indique en page 7 de son rapport : « *Ces derniers temps, la Famille Saint-Jean s'est rendue célèbre à Rome pour le désordre qu'elle a occasionné jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie de l'Eglise. Mgr Henri Brincard a été nommé Assistant religieux des frères et des sœurs apostoliques, en plus de sa charge de Délégué pontifical pour nos sœurs contemplatives, afin de donner à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi un rapport sur certains aspects de la doctrine du père Philippe. Des plaintes concernant les mœurs remontant à Rome ont, en effet, inquiété les autorités de l'Eglise au point de se demander si l'éthique du père Philippe était tout à fait orthodoxe. Suite aux multiples lettres envoyées par nos sœurs contemplatives et par certains frères, l'enquête s'est déplacée également dans le domaine de l'ecclésiologie, de la philosophie, et de la vie religieuse (quid de « Eglise de Jean et Eglise de Pierre » ? Quid de « Institution et charisme » ? Quid de la place de la philosophie ? Quid de notre théologie de l'obéissance ?). Pour coopérer avec Rome sur cette question, Mgr Henri Brincard a mis sur pied une commission qui a travaillé jusqu'à janvier dernier. Le travail de la commission devrait aboutir à un rapport rédigé par Mgr Henri Brincard, et envoyé ensuite par lui à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. »*

Mgr Brincard a donc du pain sur la planche étant donné la multiplicité des interrogations soulevées par Rome. La « Famille Saint-Jean » compte encore près

d'un millier de religieuses et religieux, plusieurs milliers « d'oblats laïcs ». Il est du devoir de Mgr Brincard d'éclairer tous ces membres de la Famille Saint-Jean en leur livrant les principaux éléments du rapport qu'il transmettra à Rome. Oui ou non, la Famille Saint-Jean peut-elle effectivement, en l'état actuel de sa doctrine, être considérée comme étant d'Eglise ?

« Des plaintes concernant les mœurs ont inquiété les autorités de l'Eglise au point de se demander si l'éthique du père Philippe était tout à fait orthodoxe ».

Un point en particulier doit être mis à plat. Quand le frère Thomas écrit : « *Des plaintes concernant les mœurs ont inquiété les autorités de l'Eglise au point de se demander si l'éthique du père Philippe était tout à fait orthodoxe* », il évoque très clairement la théorie d'amour d'amitié qualifiée en 2000 par Mgr Séguéy alors évêque d'Autun de « *théorie mystico-gélatineuse* ». Ce pilier du fonctionnement doctrinal de la Famille Saint-Jean a donné lieu à des dérives graves de toutes natures sur le plan sexuel de la part de nombreux frères, parfois haut placés, à commencer par le fondateur en personne. Cette théorie d'amour d'amitié a servi de prétexte ou de justification doctrinale à des abus sexuels sous emprise à l'encontre de dizaines de frères parmi les plus jeunes, de religieuses et de laïcs.

Dans l'interview qu'il a donné à *La Croix* le 15 mai 2013, le frère Thomas affirme : « *cet enseignement (NDLR : l'amour d'amitié) est vraiment au cœur de notre formation, nous ne pouvons y renoncer* ». Le frère Thomas pose là un problème crucial que le Vatican devra trancher. Le Vatican prendrait un grand risque et engagerait la responsabilité de l'Eglise en ne demandant pas à la famille Saint-Jean de renoncer à ce point de leur doctrine. Comment imaginer un seul instant qu'une théorie qui a déjà conduit à de trop nombreuses dérives ne conduise pas à l'avenir et inévitablement à de nouveaux abus au sein d'un milieu aussi fermé qu'une communauté religieuse de surcroît soumise à la loi du silence ?

« La vie religieuse comme telle est-elle essentielle à notre vie de frère de Saint-Jean, ou simplement accidentelle (un simple conditionnement) ? »

Telle est une autre vraie question que le frère Thomas a le mérite de poser à la page 5 de son rapport. Le frère Thomas ajoute : « *Comment situons-nous notre relation au père Philippe ? Vivons-nous d'abord de la paternité de Saint-Jean ou de celle du père Philippe ? Quel est l'ordre ?* » Si le frère Thomas soulève cette question a priori stupéfiante sous la plume d'un responsable de communauté religieuse, c'est qu'à l'évidence la réponse est loin d'être claire dans l'esprit d'un certain nombre de ses frères. L'emprise du fondateur est telle et le conditionnement du groupe de ses adeptes si fort qu'un grand nombre de jeunes se sont lancés dans la vie religieuse sans avoir suffisamment clarifié ce point.

Cet élément est une illustration concrète de l'absence de discernement sérieux à l'entrée dans ces communautés, un point lourd supplémentaire à porter au passif de « l'œuvre » du père Philippe qui a toujours privilégié le nombre de ses admirateurs

inconditionnels à la solidité de leur engagement. Il explique les réactions de désarroi de nombreux frères depuis que la vraie nature du père Philippe commence à être dévoilée à travers les abus sexuels dont il s'est rendu coupable. Il explique également les réactions majoritaires des Sœurs contemplatives de Saint-Jean depuis 2009 qui privilégient leur attachement sectaire aux sœurs Alix et Marthe, et à travers elles au père Marie-Dominique Philippe, à l'obéissance à Rome.

Ebauche de scission au Mexique de la communauté des frères de Saint-Jean

Le rapport du frère Thomas Joachim apporte en page 4 et 5 des informations sur ce qui s'apparente bien à un début de scission de la communauté des frères de Saint-Jean.

La mise à l'écart par le Vatican de la prieure générale des Sœurs contemplatives de Saint-Jean en 2009 a abouti à une profonde division chez les Sœurs contemplatives dont la majorité des membres n'a pas admis ni compris les raisons de cette décision. *Golias* a consacré plusieurs articles à ce sujet et en particulier aux deux tentatives de scission successives, d'abord en 2010 au Mexique dans le diocèse de Saltillo puis en 2012 en Espagne dans le diocèse de Cordoue. A chaque fois, le Vatican s'est opposé à ces manœuvres avec pour conséquence le retour à l'état laïc de cent cinquante jeunes novices et professes simples.

Cette mise à l'écart de la sœur Alix, a eu des répercussions similaires dans la communauté des frères de Saint-Jean. Beaucoup de frères n'ont pas admis la sanction prise à l'encontre de la sœur Alix, sanction qui, à leurs yeux, remettait en question les fondements mêmes de la famille Saint-Jean tels qu'ils avaient été mis en place par le fondateur.

Les prieurs généraux Jean-Pierre-Marie (Prieur général de 2001 à 2010) et Thomas (depuis 2010) se sont vus reprocher par un certain nombre de frères de ne pas avoir défendu la sœur Alix. Un fossé s'est ainsi créé dans la communauté entre son gouvernement et certains frères qui ont pris fait et cause pour les sœurs dissidentes.

Ce désaccord chez les frères s'est concrétisé dans le diocèse de Saltillo au Mexique par la création d'un « Institut Saint-Jean le Théologien » se revendiquant clairement du charisme du père Philippe. Un compromis bancal entre le Vatican et l'évêque de Saltillo a permis provisoirement de sauver la face, l'institut ayant simplement changé de nom et s'appelant officiellement « Verbum Spei », mais comme l'écrit le frère Thomas en conclusion de ce point : « *le fond du problème demeure* ».

La division chez les frères de Saint-Jean est même en train de s'exacerber suite aux révélations récentes sur les abus sexuels du fondateur. Les frères qui reprochaient à leur gouvernement d'avoir lâché la sœur Alix l'accusent également maintenant d'être responsable du scandale des révélations sur le fondateur.

Une pétition circule chez les frères de Saint-Jean

Une vingtaine de frères de Saint-Jean ont récemment signé une pétition contre l'action de leur gouvernement. Ces frères s'opposent à la fois sur le fond et sur la forme aux révélations sur le fondateur. Sur le fond, tout d'abord, ils remettent en cause la véracité des témoignages évoqués, affirment qu'il s'agit de « *rumeurs mensongères* », évoquent même un possible « *complot* » par lequel des femmes auraient agi de concert pour nuire au fondateur !!! Il faut dire que le grand flou des déclarations du chapitre général sur la nature des faits et sur l'état religieux ou non des victimes, voulu initialement afin de minimiser la portée des révélations, ne fait qu'entretenir maintenant la polémique. Sur la forme employée par le frère Thomas et son chapitre, les frères signataires considèrent tout simplement que de tels témoignages auraient dus de toute façon rester « *strictement confidentiels* », autrement dit être couverts par la loi du silence...

L'identité des signataires de cette pétition est intéressante à considérer. Parmi eux, et même à leur tête figure le frère Philippe-Marie Mossu. Ce frère bénéficie dans la communauté d'une grande aura. Prêtre déjà depuis 1970, il fut celui autour duquel se sont réunis en 1975 le premier groupe de jeunes à Fribourg qui suivaient comme lui les cours de philosophie du père Philippe, à l'origine de la communauté des frères de Saint-Jean. Cet homme âgé maintenant de 72 ans est confronté à une situation terrible, celle d'être obligé d'admettre que durant toute sa vie religieuse il ait pu se tromper et être trompé sur la vraie nature d'un fondateur qu'il considérait et qu'il a toujours présenté aux yeux des jeunes comme un saint. Il écrit d'ailleurs comme argument pathétique dans sa pétition : « *Comment aurait-il pu nous transmettre tout son enseignement spirituel sur l'esprit de virginité, sans que cela ait été le fruit de sa propre expérience, de sa vie personnelle ?* »

Autre souci pour le prieur général des frères, le fait que la totalité des frères de Saint-Jean du prieuré de Saltillo et qui soutiennent par ailleurs la communauté « Saint-Jean le Théologien » ait signé la pétition. Cela confirme bien que « *le fond du problème demeure* » au sujet de ce clone de la communauté Saint-Jean qui ne demande qu'à accueillir des transfuges de la communauté Saint-Jean, contrairement aux directives du Vatican. On comprend mal, à ce propos, que le Vatican, qui n'a guère hésité en janvier 2013 à dissoudre la communauté dissidente des sœurs contemplatives de Cordoue, forte de 150 membres, n'en ait pas fait de même avec cet embryon de communauté masculine qui porte en elle le germe de toutes les déviations développées depuis 1975 chez les frères de Saint-Jean. Il y a même urgence pour le Vatican à agir. En effet, le trouble est tellement grand dans la communauté Saint-Jean que plusieurs frères ont demandé à la quitter.

Le grand silence des autorités religieuses françaises.

Alors qu'une importante communauté nouvelle française, la « Famille Saint-Jean » fait l'objet d'articles critiques dans des journaux tels que *Le Monde*, *La Croix*,

La Vie, et que des documents officiels et confidentiels à charge ont déjà été révélés par *Golias* sur son site internet le 4 juin 2013, on peut s'étonner et reprocher à l'épiscopat son silence.

Seul s'est exprimé Mgr Rivière, l'évêque d'Autun, dont les propos dans *La Croix* ont profondément choqué tous ceux qui directement ou indirectement ont été victimes de faits d'emprise et/ou de mœurs de la part de nombreux frères de Saint-Jean. Ceux qui, depuis une trentaine d'années, se sont adressés à l'évêché d'Autun pour se plaindre des agissements de certains membres de la communauté Saint-Jean n'ont eu comme réponse que silence ou mépris. L'évêché d'Autun dont dépend directement la communauté Saint-Jean qui est de droit diocésain participe activement à l'omerta. Alors quand l'actuel évêque d'Autun, dans les colonnes de *La Croix*, ose déclarer que la communauté fait preuve d'un grand courage en dévoilant les abus sexuels de son fondateur, on aimerait que lui aussi assume un minimum de responsabilité dans sa charge. Quand il ajoute : « *occulter la connaissance de délits graves est une faute* » alors que, dans le même temps et à titre d'exemple, il tolère comme prêtre dans cette communauté dont il a la charge, et en toute connaissance du dossier, la présence d'un ancien maître des études qui a abusé sexuellement, dans le cadre de sa charge, de nombreux novices, il déshonore et décrédibilise la hiérarchie de l'Eglise de France.

De la part de Mgr Brincard : rien, silence radio. Même chose pour l'archevêque de Lyon, Mgr Barbarin qui n'a pas pris sans de très graves raisons la décision en 2009, en accord avec le Vatican, de démettre la sœur Alix. Cette décision avait été prise suite au rapport resté confidentiel et transmis par lui à Rome que lui avait remis les deux abbesses bénédictines qu'il avait nommé un an auparavant en mission d'assistance de gouvernement chez les sœurs contemplatives de Saint-Jean.

De la part de Mgr Vingt-Trois, président de la Conférence des évêques de France, rien non plus alors qu'il a donné le feu vert en accord avec le nonce apostolique et le préfet pour la congrégation romaine pour les Instituts de Vie Consacrée (le cardinal Braz de Aviz) à cette « opération vérité (?) » au sujet du père Philippe.